



Conseil Municipal du 19 décembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/69

Nombre de Conseillers :
en exercice : 21
présents : 17
votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Jean DECROIX

Étaient régulièrement représentés :

Laurence GUERNE, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Steve IDJAKIREN a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n° D/2020/23 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant à treize
le nombre d'administrateurs du C.C.A.S., répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Six membres élus au sein du Conseil Municipal
- Six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Brice BRUNET, il est nécessaire
d'élire un nouveau membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DESIGNE Monsieur Christian TETARD nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Steve IDJAKIREN

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 20.12.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.2023.